

**Législation de la septième session du vingt et unième Parlement,
du 20 novembre 1952 au 14 mai 1953—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finances—fin 54 14 mai	<i>Loi des subsides n° 3, 1953</i> , accorde le paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, de certaines sommes d'argent pour subvenir aux dépenses du service public pour l'année expirant le 31 mars 1954.
Justice— 2 11 fév.	<i>Loi modifiant la loi sur la preuve au Canada</i> , permet à l'égard de l'épreuve photographique d'un document qu'un affidavit soit souscrit devant un commissaire aux serments.
4 11 fév.	<i>Loi modifiant la loi de 1948 sur les juges</i> , autorise le versement d'un traitement à un autre juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.
7 11 fév.	<i>Loi modifiant la loi sur les prisons et les maisons de correction</i> , modifie la loi à l'égard de l'incarcération à la section pour jeunes délinquants de l'Oakalla Prison Farm des jeunes personnes du sexe masculin, et au transfèrement des délinquants de cette section ou de New-Haven à la prison commune ou dans ces institutions selon qu'il est jugé à propos.
29 14 mai	<i>Loi modifiant le Code criminel</i> , maintient les dispositions que, tant que d'autres mesures ne seront pas prises, le pénitencier maintenu par la province de Terre-Neuve continuera d'être le lieu d'incarcération des personnes qui, dans cette province, sont punies de moins de deux ans de réclusion.
30 14 mai	<i>Loi sur la responsabilité de la Couronne</i> , rend la Couronne responsable des dommages à l'égard d'un acte préjudiciable commis par un préposé de la Couronne.
Pêcheries— 15 31 mars	<i>Loi sur la protection des pêcheries côtières</i> , modifie entièrement la loi de la protection des douanes et des pêcheries adoptée en 1868, et la met d'accord avec les conditions et méthodes actuelles.
37 14 mai	<i>Loi modifiant la loi du Conseil de recherches sur les pêcheries</i> , porte le nombre de membres du Conseil de 15 à 19 et pourvoit à la nomination d'un président permanent.
43 14 mai	<i>Loi sur la Convention relative aux pêcheries de flétan du Pacifique nord</i> , ratifie la Convention entre le Canada et les États-Unis pour la conservation des pêcheries de flétan du Pacifique nord et de la mer de Béring, signée le 2 mars 1953, remplaçant la Convention de 1937, et pourvoit à la législation nécessaire pour porter exécution de la nouvelle convention.
44 14 mai	<i>Loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique nord</i> , approuve et ratifie la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'océan Pacifique nord, signée par le Canada, les États-Unis et le Japon à Tokyo le 9 mai 1953, et pourvoit à la législation pour porter exécution de l'obligation du Canada en vertu de la Convention.
Transports et communications 1 11 fév.	<i>Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux</i> , désigne des vérificateurs indépendants pour 1953, afin d'opérer une vérification continue des comptes des Chemins de fer nationaux.
13 31 mars	<i>Loi modifiant la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines</i> , permet à la Société d'accumuler un surplus devant servir à l'accroissement des immobilisations et à des fins d'expansion, pourvoit à un surplus pour les faux frais divers, etc.
14 31 mars	<i>Loi modifiant la loi aidant à la construction de navires au Canada</i> , permet aux propriétaires de navires d'inclure un montant global de certaines déductions permises (réserves pour les dépenses qu'occasionneront des inspections spéciales exigées en vertu de la loi de la marine marchande du Canada) dans le calcul de leur revenu pour l'année d'imposition où l'inspection a été achevée, ou durant laquelle le navire a été vendu, perdu ou détruit selon le cas, ou qu'il est survenu une autre circonstance rendant improbable l'achèvement de l'inspection.
17 31 mars	<i>Loi concernant la Saint John Bridge and Railway Extension Company</i> (Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean), porte que sur remboursement d'un emprunt au gouvernement, les titres des propriétés sus-mentionnées passeront à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.
20 14 mai	<i>Loi modifiant la loi de la marine marchande du Canada, 1934</i> , apporte certaines modifications techniques jugées nécessaires en raison des progrès de la science en relation avec l'opération des navires.